

Ce qui nous lie

Charte de la vie commune

terralimen.net · Version 1, réformable · Publié en août 2026
Document librement copiable et republiable.

Pourquoi cette charte existe

Nous construisons ensemble un espace fondé sur la liberté, la confiance et le lien. Un tel espace est précieux, et précisément parce qu'il est ouvert et sans autorité centrale, il est fragile. Il ne tient que par la manière dont nous nous traitons les uns les autres.

Cette charte n'est pas un règlement, ni une liste d'interdits. C'est un engagement que nous prenons entre nous, et que chacun adopte en rejoignant le projet. Elle dit ce que nous nous promettons mutuellement, pour que cet espace reste vivable, sûr, et fidèle à ce qui l'a fait naître.

Elle part d'une réalité humaine simple, qu'il vaut mieux regarder en face sans la dramatiser. Là où des gens se rassemblent pour construire, il y a de l'enthousiasme, de l'entraide et de la créativité — et il y a aussi, parfois, des tensions, des blessures, des malentendus, et rarement des comportements qui abîment les autres ou le projet. Ce n'est ni honteux ni exceptionnel : c'est humain. Ce qui compte n'est pas de prétendre que cela n'arrivera pas, mais de savoir, ensemble, comment y répondre avec justesse et sans nous trahir.

Nos engagements

Nous accueillons le désaccord comme une richesse. Contester, critiquer, s'opposer dans l'intérêt du projet, c'est le faire vivre. Une voix qui dérange n'est pas une voix nuisible. Nous nous engageons à ne jamais traiter la dissidence de bonne foi comme un problème à faire taire — car un espace où l'on ne peut plus être en désaccord est déjà un espace mort.

Nous regardons les comportements, jamais les personnes. Nous ne jugeons personne pour ce qu'il est, ne cataloguons personne, n'excluons personne pour une opinion. Ce à quoi nous prêtons attention, c'est à ce qui se fait : un comportement qui blesse, qui manipule, qui épuise, qui cherche à dominer. Une personne peut traverser un mauvais moment ; ce que nous regardons, c'est ce qui se répète malgré les échanges, pas un incident isolé.

Nous protégeons le socle de toute capture. C'est notre engagement central. Personne ne doit pouvoir dénaturer le projet, le détourner de sa raison d'être, ou s'en emparer pour en faire tout autre chose. Cet engagement protège l'âme du projet contre la capture — jamais contre la critique. Contester le socle de bonne foi, c'est le faire vivre ; chercher à le vider de son sens en douce, c'est lui nuire. La différence est dans l'intention et dans la lumière : ce qui se propose ouvertement enrichit, ce qui se trame dans l'ombre inquiète.

Nous agissons en pleine lumière. La confiance, dans un espace sans autorité centrale, repose sur la transparence. Nous nous engageons à porter nos désaccords ouvertement plutôt qu'à manœuvrer en coulisses, à ne pas monter les uns contre les autres, à ne pas isoler ceux qui dérangent. Un comportement qui fuit la lumière est le premier signe qu'il y a quelque chose à regarder.

Nous prenons soin les uns des autres. Nous restons attentifs à ceux qui se taisent, se retirent, ou s'épuisent. Souvent, le signe qu'un problème existe n'est pas dans les mots de celui qui le cause, mais dans le silence de ceux qui l'entourent. Prendre soin, c'est aussi reconnaître le travail accompli, accueillir avec égard, et respecter chacun dans le désaccord.

Nous parlons avant de nous séparer. Quand un comportement pose problème, notre premier geste est d'en parler — simplement, directement, d'abord en privé. Souvent, cela suffit : la personne n'avait pas mesuré son effet. Nous nous engageons à ne jamais traiter quelqu'un en adversaire avant de lui avoir donné la chance de comprendre et de s'ajuster.

Nous ne dépossédons personne. Quoi qu'il arrive, ce qui appartient à une personne lui reste : nul ne peut lui confisquer ce qu'elle détient. Notre manière de nous protéger n'est jamais de déposséder. Elle peut, au besoin, consister à demander à quelqu'un de quitter un espace ou une responsabilité — jamais à le priver de ce qui est à lui.

Quand un comportement nuit

Nous n'employons pas le registre de la punition, mais celui de la protection. Notre réponse est douce d'abord, plus ferme seulement si nécessaire, et toujours proportionnée.

Nous commençons par **la parole** — nommer le problème, en privé, avec la personne concernée. Si cela ne suffit pas, nous le portons dans un cadre collectif et transparent, où la personne a toujours le droit de répondre : nous ne jugeons jamais quelqu'un en son absence.

Si le comportement persiste et abîme réellement le groupe, nous pouvons **retirer une responsabilité ou demander de quitter un**

espace — un salon, un archipel, une fonction. C'est une manière de protéger les autres sans déposséder ni bannir de tout.

Et si une personne parvenait à capturer ou à empoisonner durablement un espace, notre recours ultime est celui que le projet porte en lui : **la liberté de recommencer ailleurs**. La communauté vivante peut poursuivre sa route, ensemble, en laissant derrière elle ce qui a été capturé. Nous ne chassons pas ; nous continuons.

Ce que cette charte n'est pas

Cette charte n'est pas un code de sanctions, et ne doit jamais le devenir. Pour qu'elle reste un bouclier et non une arme, nous prenons aussi des engagements sur la manière de l'appliquer.

Aucune décision de protection ne revient jamais à **une seule personne** : elle est toujours collective, transparente, motivée, et peut être contestée et réexaminée. Nous nous méfions autant du pouvoir de nuire que du pouvoir de protéger, car ce dernier peut lui aussi être détourné. Une décision prise dans l'ombre, expéditive, ou visant une opinion plutôt qu'un comportement, est nulle par principe.

Nous gardons enfin à l'esprit que la meilleure protection n'est pas dans les procédures, mais dans la culture : un espace où l'on s'accueille avec soin, où l'on parle franchement, où l'erreur peut se dire et le désaccord s'exprimer, laisse peu de place à ce qui abîme. La manière dont nous nous traitons les uns les autres est déjà le projet lui-même en train de se faire.

À préciser ensemble

Quelques modalités concrètes restent à décider avec les premières personnes du projet : comment se prend concrètement une décision collective de protection et selon quel cercle, comment une telle décision peut être contestée et réexaminée, et comment nous inscrivons ces moments dans la mémoire du projet — non pour ficher qui que ce soit, mais pour que notre manière de nous protéger reste elle-même transparente et vérifiable.

Fin du document — version 1, réformable.